



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirole : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : M. Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY (jusqu'au 2.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001785

Rapport n°1.2.2 - Mise en place du projet d'établissement du CRR

Mise en place du projet d'établissement du CRR

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire
Montant prévu au BP 2012 et intégré au PPIF 2012-2016 Charges de personnel Budget Annexe CRR

Résumé :

Le Conseil de Communauté a délibéré le 31 mars 2011 sur le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional. Depuis cette date, différents ajustements techniques ont été réalisés. La présente délibération formalise les ajustements techniques et les recrutements prévus dans le cadre de la mise en place du projet d'établissement du CRR. L'ensemble des postes créés sont pourvus conformément au calendrier prévu par le projet d'établissement. Il est également précisé que les heures indiquées dans le rapport sont des heures d'enseignement hebdomadaires et constituent des postes à temps non complet.

Par délibération du 31 mars 2011, le Conseil de Communauté a validé le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional. Depuis cette date, différents ajustements techniques ont été réalisés. La présente délibération formalise les ajustements techniques et les recrutements prévus dans le cadre de la mise en place du projet d'établissement du CRR.

L'ensemble des postes créés seront pourvus conformément au calendrier prévu par le projet d'établissement. Il est également précisé que les heures indiquées dans le rapport sont des heures d'enseignement hebdomadaire et constituent des postes à temps non complet. Pour rappel, un poste à temps complet de Professeur d'Enseignement Artistique (catégorie A) correspond à 16 heures d'enseignement hebdomadaire, tandis qu'un poste à temps complet d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B) correspond à 20 heures d'enseignement hebdomadaire.

Il est donc proposé la création des postes et volume horaire décrits ci-dessous.

Pour le département administratif :

- création d'un poste à temps complet de technicien régisseur général, relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B, filière technique),
- création d'1/2 ETP de bibliothécaire, relevant du cadre d'emploi des bibliothécaires territoriaux (catégorie A, filière culturelle),
- création d'un poste à temps complet d'agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C, filière administrative),
- création d'1/2 ETP d'agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C, filière administrative).

Pour le département « Formation Musicale » :

- création de 6 heures d'enseignement DUMiste, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle),
- création de 7 heures d'enseignement voix relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

Pour le département « Musiques Actuelles » :

- création de 10 heures d'enseignement écriture, analyse, arrangements et Musique Assistée par Ordinateur relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle),
- création de 14 heures d'enseignement batterie, basse et voix relevant du nouveau cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

Pour le département « Danse » :

- création d'1/2 ETP de professeur de danse jazz, relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique (catégorie A, filière culturelle),
- création d'1/2 ETP d'assistant danse contemporaine, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle),
- création d'un poste à temps complet de professeur de danse classique, relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique (catégorie A, filière culturelle),
- création de 10 heures d'enseignement en danse classique, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

Pour le département « Théâtre » :

- création de 10 heures d'enseignement d'expression corporelle, rythme et voix, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

Pour le département « Musiques Anciennes » :

- création de 15 heures d'enseignement de viole de gambe, violoncelle historique, violon baroque, hautbois et harpe ancienne, relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique (catégorie A, filière culturelle),
- création de 2 heures d'enseignement de flûte à bec, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

Pour le département « Piano Accompagnement » :

- création de 22 heures d'enseignement de piano accompagnement relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

Pour le département « Instruments Polyphoniques » :

- création de 4 heures d'enseignement de harpe, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle),
- création de 8 heures d'enseignement d'ensemble, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

	Nombre de postes et d'heures d'enseignement hebdomadaire créés par le projet d'établissement	Traduction en nombre de poste équivalent temps plein
Professeur d'enseignement Artistique - catégorie A	1 ETP + 23 heures d'enseignement hebdomadaire	2,44 ETP
Assistant d'Enseignement Artistique - catégorie B	101 heures d'enseignement hebdomadaire	5,05 ETP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les créations de postes listées dans la délibération relevant des cadres d'emploi précisés en conséquence,
- la modification de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 115
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 6 JUIL. 2012

Pour extrait conforme,
Le Président